

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal a été convoqué le quinze juillet deux mille dix-neuf pour une réunion ordinaire devant avoir lieu le mardi vingt-trois juillet deux mille dix-neuf à vingt heures trente à la mairie.

ORDRES DU JOUR

- TARIFS LOCATION DE LA SALLE DE LA CROIX VERTE POUR 3 JOURS
- TARIFS VAISSELLE DE LA SALLE DE LA CROIX VERTE
- TARIF LOCATION DU PRÉAU SEUL DE LA SALLE DE LA CROIX VERTE
- TARIFS CANTINE ET GARDERIE
- CHARGES LOGEMENT DE GUILLON CLAUDE
- MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : validation du choix de l'entreprise par la Commission d'Appel d'Offres
- DIVERS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine AMBROISE

PRESENTS : Jean-Paul BERGER, Alain DÉBATISSE, Jean-Claude BONNIN, Joseph CHORGNON, Pascal GIRARD, Marc LIOZON, Jean-Pierre BERGER, Elisabeth PIGAT, Bernadette BONNARDOT, Sandrine AMBROISE

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Luc DAUBARD, Christian PROST, Michel FAZEKAS et Patrice CADET

ABSENTE : Isabelle SOLER

1) TARIFS LOCATION DE LA SALLE DE LA CROIX VERTE POUR 3 JOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs administrés ont demandé le tarif de location de la Salle de la Croix Verte pour 3 jours.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont défini les tarifs suivants :

- Habitants de la commune : 380 € les trois jours
- Hors commune : 510 € les trois jours

Le Conseil Municipal décide également de modifier le contrat de location de la Salle de la Croix Verte : désormais, le ménage sera à la charge du locataire concernant l'ensemble du bâtiment (intérieur et extérieur).

2) TARIFS VAISSELLE DE LA SALLE DE LA CROIX VERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter les prix de la vaisselle de la Salle de la Croix Verte (en cas de casse ou de perte), étant donné les prix actuels pratiqués par le fournisseur PATAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour les modifications suivantes :

DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC ACTUEL	NOUVEAU PRIX UNITAIRE TTC
Assiette plate 270 mm	4.00 €	4.40 €
Assiette plate 200 mm	2.70 €	2.90 €
Verre napolitain 17 cl	2.20 €	2.70 €
Flûte napolitain 17 cl	2.60 €	3.00 €
Cuillère à soupe	0.90 €	1.20 €
Fourchette	0.90 €	1.20 €
Cuillère à café	0.60 €	0.70 €
Couteau	2.30 €	3.00 €
Tasse à café et soucoupe	2.40 €	3.00 €
Bol	3.90 €	4.80 €
Broc	3.60 €	4.50 €

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2019.

3) TARIF LOCATION DU PRÉAU SEUL DE LA SALLE DE LA CROIX VERTE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande particulière d'un administré concernant le tarif de location du préau (seul) de la Salle de la Croix Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a refusé de fixer un prix de location pour le préau de la Salle de la Croix Verte.

4) TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire donne lecture du Contrat Préparation et Livraison des repas par la MFR de Saint Germain Lespinasse, mentionnant une hausse du prix du repas livré à la cantine scolaire (+2.77%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer le contrat et décide d'augmenter les tarifs de cantine et de garderie de la façon suivante :

CANTINE : repas régulier : 3.80 €
Repas occasionnel : 4.22 €
Repas adulte : 6.37 €

GARDERIE : 1^{er} enfant : 2.65 €/jour
2^e enfant : 2.45 €/jour
3^e enfant : 2.15 €/jour

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2019.

5) CHARGES LOGEMENT DE GUILLON CLAUDE

La succession chez le notaire n'étant pas encore clôturée, les charges de 120 € par mois seront supprimées à partir du 1^{er} août 2019.

6) MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : validation du choix de l'entreprise par la Commission d'Appel d'Offres

Trois entreprises ont été consultées (EUROVIA - EIFFAGE - COLAS).

Sont concernées : VC5 Chemin du Sarot 60 m
VC6 Route de Lespinasse 840 m
VC101 Au Pulnier 100 m
VC102 La Croix Sapin 560 m

	EUROVIA	EIFFAGE	COLAS
VC5 « Sarot »	4 831.50 €	3 192.03 €	4 668.75 €
VC6 « Lespinasse »	24 832.50 €	19 614.33 €	20 848.75 €
VC101 « Au Pulnier »	5 812.50 €	4 566.52 €	6 398.75 €
VC102 « Croix Sapin »	31 992.50 €	25 581.12 €	32 118.75 €
TOTAL HT	67 489.00 €	52 954.00 €	64 035.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise (EIFFAGE) par la Commission d'Appel d'Offres. Les travaux sont prévus fin août - début septembre 2019.

7) QUESTIONS DIVERSES

- L'agence immobilière Innovation Immo propose à la Commune un contrat pour louer le T2 moyennant des charges. Cette proposition est à étudier et les membres du Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de recontacter l'agence.

- La présidente du DEGEL remercie le Conseil Municipal, pour le prêt de la Salle de la Croix Verte, pour la représentation de son spectacle théâtral.
- Trésor Public : Un projet de nouveau réseau concernant la répartition des accueils de proximité est proposé par la DGFIP pour 2022. Ce réseau comprendrait un service ou point de contact dans 24 communes, soit 9 de plus qu'actuellement.
- Un courrier de la mairie de Noailly dénonce un dépôt sauvage d'une habitante de Saint Forgeux Lespinasse sur la voie communale n°6.
- Un courrier de la Caisse d'Epargne destiné à l'Association Amicale des Boules a été reçu à la Mairie. Ce courrier demande les bénéficiaires de l'Association. Le Président de cette Association, Jean-Claude BONNIN, se chargera de clôturer le compte.
- Terrain de Mme Lacroix (après le cimetière) : 4 lots ne sont pas alimentés. La commune aurait à sa charge 5 590.63 € afin de permettre les constructions (en-dehors du terrain d'assiette de l'opération du SIEL, la commune doit alimenter les lots A B C et D).
- Lecture du courrier reçu de Roannais Agglomération : le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) sera versé à la Commune (montant 5872 €).
- Lecture du courrier reçu de Roannais Agglomération : l'arrêt de bus « Les Martins » ne sera plus desservi en raison d'une absence d'élève (il faut au moins 3 élèves pour rouvrir un arrêt de bus). Monsieur le Maire donne lecture de son courrier expédié en défaveur de cette décision (en attente de réponse...).
- Proposition d'un artisan pour réaménager la boulangerie et les pièces à l'arrière de la boutique en gîte. Le Conseil Municipal estime que c'est un projet à étudier et demande la consultation d'un architecte.

La séance est levée à 23h.

